

# Le Chemin De la Paix De l'esprit



**Shaykh  
Pod  
BOOKS**



**Shaykh  
Pod  
FRENCH**

**Adopter Des Caractéristiques Positives  
Mène à la Tranquillité D'esprit**

**Le Chemin De La Paix De L'esprit**

**Livres de ShaykhPod**

**Publié par ShaykhPod Books, 2024**

Bien que toutes les précautions aient été prises lors de la préparation de ce livre, l'éditeur n'assume aucune responsabilité pour les erreurs ou omissions, ou pour les dommages résultant de l'utilisation des informations contenues dans ce document.

Le chemin de la paix de l'esprit

**Première édition. 18 novembre 2024.**

Droits d'auteur © 2024 Livres ShaykhPod.

Écrit par ShaykhPod Books.

## Table des matières

[Table des matières](#)

[Remerciements](#)

[Notes du compilateur](#)

[Introduction](#)

[Le chemin de la paix de l'esprit](#)

[Plus de 400 livres électroniques gratuits sur le bon caractère](#)

[Autres médias de ShaykhPod](#)

## **Remerciements**

Toutes les louanges vont à Allah, le Très-Haut, Seigneur des mondes, qui nous a donné l'inspiration, l'opportunité et la force de terminer ce volume. Que la paix et la bénédiction soient sur le Saint Prophète Muhammad dont le chemin a été choisi par Allah, le Très-Haut, pour le salut de l'humanité.

Nous tenons à exprimer notre plus profonde gratitude à toute la famille ShaykhPod, en particulier à notre petite étoile, Yusuf, dont le soutien et les conseils continus ont inspiré le développement de ShaykhPod Books. Et un merci spécial à notre frère, Hasan, dont le soutien dévoué a élevé ShaykhPod vers de nouveaux sommets passionnants qui semblaient impossibles à un moment donné.

Nous prions pour qu'Allah, l'Exalté, parachève Sa faveur sur nous et accepte chaque lettre de ce livre dans Son auguste cour et lui permette de témoigner en notre faveur au Jour Dernier.

Louanges à Allah, Exalté, Seigneur des mondes et bénédictions et paix infinies sur le Saint Prophète Muhammad, sur sa Famille bénie et ses Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux tous.

## **Notes du compilateur**

Nous avons essayé avec diligence de rendre justice dans ce volume, mais si des lacunes sont constatées, le compilateur en est personnellement et seul responsable.

Nous acceptons la possibilité de fautes et de lacunes dans le cadre de nos efforts pour mener à bien une tâche aussi difficile. Nous avons peut-être trébuché et commis des erreurs inconsciemment pour lesquelles nous demandons l'indulgence et le pardon de nos lecteurs et l'attention que vous porterez à ce sujet sera appréciée. Nous invitons sincèrement les suggestions constructives qui peuvent être faites à [ShaykhPod.Books@gmail.com](mailto:ShaykhPod.Books@gmail.com).

## Introduction

Le petit livre qui suit aborde certains aspects de la voie de la paix de l'esprit dans les deux mondes. Cette discussion est basée sur le chapitre 2 Al Baqarah, verset 177 du Saint Coran :

*« La piété ne consiste pas à tourner vos visages vers l'orient ou l'occident. La piété consiste en celui qui croit en Allah, au Jour dernier, aux anges, au Livre et aux prophètes, et qui donne des biens, malgré l'amour qu'il leur porte, à ses proches, aux orphelins, aux nécessiteux, aux voyageurs, à ceux qui implorent et à ceux qui affranchissent les esclaves, qui accomplit la Salat et acquitte la Zakât, qui tient ses promesses lorsqu'il les fait, et qui est patient dans la pauvreté, dans la détresse et dans la guerre. Ceux-là sont véridiques et ce sont eux qui sont les pieux. »*

La mise en pratique des leçons discutées aidera à adopter des caractéristiques positives. L'adoption de caractéristiques positives conduit à la paix de l'esprit et du corps.

## Le chemin de la paix de l'esprit

### Chapitre 2 - Al Baqarah, Verset 177

﴿ لَيْسَ الِّبَرَّ أَنْ تُولُوا وُجُوهَكُمْ قَبْلَ الْمَشْرِقِ وَالْمَغْرِبِ وَلَكِنَّ الِّبَرَّ مَنْ ءَامَنَ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ  
الْآخِرِ وَالْمَلَائِكَةِ وَالْكِتَبِ وَالْبَيِّنَاتِ وَءَاتَى الْمَالَ عَلَىٰ حُبِّهِ، دَوِيَ الْقُرْبَىٰ وَالْيَتَامَىٰ  
وَالْمَسَكِينَ وَأَبْنَاءِ السَّبِيلِ وَالسَّاَلِيْلِينَ وَفِي الرِّقَابِ وَأَقَامَ الْصَّلَاةَ وَءَاتَى الْزَّكَوْةَ  
وَالْمُؤْمِنُونَ بِعَهْدِهِمْ إِذَا عَاهَدُوا وَالصَّابِرِينَ فِي الْبُأْسَاءِ وَالضَّرَّاءِ وَحِينَ الْبَأْسِ أُولَئِكَ  
الَّذِينَ صَدَقُوا وَأُولَئِكَ هُمُ الْمُنَّقُونَ ﴾

« La piété ne consiste pas à tourner vos visages vers l'orient ou l'occident. La piété consiste en celui qui croit en Allah, au Jour dernier, aux anges, au Livre et aux prophètes, et qui donne des biens, malgré l'amour qu'il leur porte, à ses proches, aux orphelins, aux nécessiteux, aux voyageurs, à ceux qui implorent et à ceux qui affranchissent les esclaves, qui accomplit la Salat et acquitte la Zakât, qui tient ses promesses lorsqu'il les fait, et qui est patient dans la pauvreté, dans la détresse et dans la guerre. Ceux-là sont véridiques et ce sont eux qui sont les pieux. »

**« La piété ne consiste pas à tourner vos visages vers l'orient ou l'occident. La piété consiste en celui qui croit en Allah, au Jour dernier, aux anges, au Livre et aux prophètes, et qui donne des biens, malgré l'amour qu'il leur porte, à ses proches, aux orphelins, aux nécessiteux, aux voyageurs, à ceux qui implorent et à ceux qui affranchissent les esclaves, qui accomplit la Salat et acquitte la Zakât, qui tient ses promesses lorsqu'il les fait, et qui est patient dans la pauvreté, dans la détresse et dans la guerre. Ceux-là sont véridiques et ce sont eux qui sont les pieux. »**

Allah, l'Exalté, a clairement indiqué que la droiture et la piété doivent être démontrées dans chaque situation à laquelle une personne est confrontée et dans chaque interaction et utilisation de chaque bénédiction qui lui a été accordée. Cela s'étend donc bien au-delà de la simple attitude face à la Maison d'Allah, l'Exalté, la Kaaba, pendant les cinq prières quotidiennes obligatoires. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 177 :

**« La justice ne consiste pas à tourner vos visages vers l'est ou vers l'ouest... »**

Celui qui considère l'islam comme un ensemble de rituels ne comprendra pas cette réalité et fera donc facilement un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés, même s'il accomplit les quelques rituels quotidiens et hebdomadaires prescrits par l'islam. C'est l'une des principales raisons pour lesquelles de nombreux musulmans ne parviennent pas à obtenir la paix de l'esprit malgré le fait qu'ils accomplissent les rituels quotidiens obligatoires, car la paix de l'esprit ne peut être obtenue que si l'on fait de l'islam un mode de vie et un code de

conduite complet qui affecte chaque situation que l'on rencontre et la façon dont on utilise chaque bénédiction qui lui a été accordée.

Le premier aspect de la droiture mentionné est la croyance en Allah, l'Exalté. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 177 :

« ... mais la vraie justice est dans celui qui croit en Allah... »

La véritable croyance en Allah, l'Exalté, implique de soutenir sa déclaration verbale de croyance par des actes. Celui qui croit qu'Allah, l'Exalté, est son Seigneur acceptera inévitablement de Le servir. Un véritable serviteur ne recherche pas son propre plaisir, ni ne s'attend à ce que les autres lui fassent plaisir. Il donnera la priorité au plaisir et à l'obéissance à son Maître par rapport à toutes les autres choses, comme obéir et suivre les gens, ses propres désirs, les médias sociaux, la mode et la culture. La seule chose qu'un serviteur désire est de plaire à son Maître. De plus, un serviteur accepte que tout ce qu'il possède, y compris sa propre vie, appartient à son Créateur et Maître, Allah, l'Exalté. Par conséquent, il s'empressera d'utiliser tout ce qui lui a été accordé de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme indiqué dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Un véritable serviteur comprendra qu'étant donné qu'Allah, l'Exalté, est leur Créateur et Seigneur, le Créateur et Seigneur de toute chose, il ne peut pas obtenir la paix de l'esprit en Lui désobéissant, car Il contrôle toutes choses, y compris les cœurs spirituels des gens, la demeure de la paix de l'esprit. Il s'efforcera donc de Lui obéir en utilisant correctement les bénédictions qui lui ont été accordées, comme le soulignent les enseignements islamiques, car cela

seul conduit à la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« *Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »*

Plus une personne agit de cette manière, plus sa croyance en Allah, l'Exalté, est forte. De plus, celui qui croit en Allah, l'Exalté, sera certain qu'il sera tenu responsable de ses actes le Jour du Jugement. Cela l'encouragera davantage à actualiser sa foi en s'y préparant de manière pratique, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, selon les enseignements de l'Islam. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 177 :

« *...mais la vraie droiture est chez celui qui croit en Allah, au Jour dernier... »*

Par conséquent, celui qui prétend verbalement croire en Allah, l'Exalté, et au Jour du Jugement, mais ne parvient pas à obéir pratiquement à Allah, l'Exalté, échouant ainsi à se préparer pratiquement au Jour du Jugement, doit réévaluer sa foi, car son manque de bonnes actions est une preuve de son manque de croyance en Allah, l'Exalté, et au Jour Dernier.

La foi en Allah, l'Exalté, et au Jour du Jugement peut être établie et renforcée par l'étude et la mise en pratique du Saint Coran et par l'observation des signes dans l'univers indiqués par le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Par exemple, lorsque l'on observe les innombrables systèmes équilibrés dans l'univers, tels que la distance parfaite du Soleil à la Terre, le cycle de l'eau, la densité des océans, qui permettent aux navires de naviguer dessus tout en permettant à la vie marine de prospérer en leur sein, et bien d'autres systèmes, on constate la main d'un Créateur. Tant de systèmes parfaitement équilibrés ne peuvent pas être la conséquence d'événements aléatoires. De plus, s'il y avait plusieurs dieux, cela conduirait au chaos car chaque dieu désirerait quelque chose de différent dans l'univers. Ce n'est clairement pas le cas et indique donc un seul Dieu, Allah, l'Exalté. Chapitre 21 Al Anbiya, verset 22 :

*« S'il y avait eu en eux [c'est-à-dire dans les cieux et la terre] des divinités en dehors d'Allah, ils auraient tous deux été ruinés... »*

Il existe également d'innombrables signes dans l'univers qui indiquent la venue du Jour du Jugement. Par exemple, lorsqu'on observe les systèmes parfaitement équilibrés au sein de la création des cieux et de la terre, on remarque une chose majeure qui n'est pas équilibrée, à savoir les actions des gens. Celui qui fait le bien ne reçoit pas sa pleine récompense dans ce monde et celui qui fait le mal ne reçoit pas sa pleine punition, même s'il est puni par un gouvernement. Il est logique de comprendre que le Créateur unique, Allah, l'Exalté, qui a équilibré tous les autres systèmes de cet univers équilibrera également un jour les actions des gens, le principal déséquilibre de ce monde. Pour que cet équilibre des actions se produise, les actions des gens doivent

d'abord prendre fin. C'est le Jour du Jugement où les actions des gens seront jugées et équilibrées pour toujours.

En outre, Allah, l'Exalté, utilise la pluie pour redonner vie à une terre stérile et morte et fait jaillir une graine morte vivante afin de subvenir aux besoins de la création. De même, Allah, l'Exalté, peut et va redonner vie à la graine morte appelée l'homme, qui est enfouie dans la terre, comme la graine morte qui germe à la vie. Le changement des saisons montre clairement la résurrection. Par exemple, pendant l'hiver, les feuilles des arbres meurent et tombent et l'arbre semble sans vie. Mais pendant les autres saisons, les feuilles repoussent et l'arbre semble plein de vie. Le cycle veille-sommeil de toutes les créatures est un autre exemple de résurrection. Le sommeil est le frère de la mort, car les sens du dormeur sont coupés. Allah, l'Exalté, rend alors l'âme d'une personne à celle-ci si elle est destinée à vivre, redonnant ainsi la vie à la personne endormie.

Chapitre 39 Az Zumar, verset 42 :

*« Allah prend les âmes au moment de leur mort, et celles qui ne meurent pas, pendant leur sommeil. Puis Il garde celles pour lesquelles Il a décrété la mort, et Il libère les autres pour un terme déterminé. Il y a là, certes, des signes pour des gens qui réfléchissent. »*

En réfléchissant à ces exemples et à bien d'autres, on voit clairement la possibilité de la résurrection des humains et sa nécessité au Jour du Jugement.

Un aspect essentiel de la foi est la croyance en l'invisible, comme l'existence de l'Enfer, du Paradis et des Anges. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 177 :

*« ... mais la vraie justice est dans celui qui croit en Allah , au Jour dernier, aux anges...*

La foi dans l'invisible, les choses qui sont au-delà de la perception des cinq sens, est une partie essentielle de la foi, car la foi dans les choses qui sont pleinement perçues et comprises n'a pas la même valeur que la croyance en quelque chose qui ne peut être perçu par les cinq sens, même si ce sont des signes indiquant son existence. C'est pourquoi Allah, l'Exalté, n'acceptera pas la foi de celui qui témoigne de Son Unicité au Jour du Jugement, car il a été témoin de l'invisible, comme l'Enfer, le Paradis et les Anges. Il faut donc renforcer sa foi dans les choses invisibles de la création en étudiant et en agissant selon les enseignements de l'Islam. Cela garantira que la foi dans les choses invisibles ira au-delà d'une déclaration de foi verbale et se reflétera plutôt dans nos actions, car cela nous encouragera à obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, comme indiqué dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Par exemple, celui qui est certain que deux anges sont constamment avec lui et qu'ils enregistrent chacune de ses paroles et chacune de ses actions en prévision du Jour du Jugement, contrôlera ses paroles et ses actions, même lorsqu'il est seul.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 177 :

*« ... mais la vraie droiture est dans celui qui croit en Allah, au Jour dernier, les anges, le Livre... »*

Croire au Saint Coran implique de respecter ses différents aspects. Il s'agit notamment de le réciter correctement et régulièrement, de le comprendre et d'agir en fonction de ses enseignements. Un musulman doit éviter de rester au premier niveau où il ne récite le Saint Coran que dans une langue qu'il ne comprend pas. Le Saint Coran n'est pas un livre de récitation, c'est un livre de guidance. On ne peut s'orienter qu'en le comprenant et en le mettant en pratique. Tout comme une carte ne peut conduire une personne à sa destination que si elle la comprend et la met en pratique, le Saint Coran ne peut conduire une personne à la paix de l'esprit dans les deux mondes que si elle la comprend et la met en pratique. Malheureusement, le fait de ne pas englober les différents aspects du Saint Coran est l'une des principales raisons pour lesquelles les musulmans qui le récitent régulièrement ne parviennent pas à obtenir la paix de l'esprit, car ils ne parviennent pas à comprendre et à mettre en pratique ses enseignements. Agir en conséquence leur permettra d'utiliser les bénédictrices qui leur ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, ce qui à son tour conduit à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes. Mais ceux qui ne comprennent pas et ne mettent pas en pratique ses enseignements feront inévitablement un mauvais usage des bénédictrices qui leur ont été accordées, ce qui ne mènera qu'au stress, aux ennuis et aux difficultés dans les deux mondes. Chapitre 17 Al Isra, verset 82 :

*« Et Nous faisons descendre du Coran ce qui est une guérison et une miséricorde pour les croyants. Mais cela n'augmente en rien la perte des injustes. »*

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 177 :

« ... mais la vraie droiture est dans celui qui croit en Allah, au Jour dernier, les anges, le Livre et les prophètes...”

La croyance aux Saints Prophètes (sur eux la paix et le salut) implique de suivre pratiquement leur mode de vie, leur conduite et leurs enseignements qui ont été discutés dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Leur belle conduite est résumée, complétée et perfectionnée par la conduite sublime du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Par conséquent, il faut soutenir leur déclaration verbale de foi en lui en apprenant et en agissant pratiquement selon sa vie, ses enseignements et son noble caractère. Chapitre 33 Al Ahzab, verset 21 :

« Il y a certes pour vous dans le Messager d'Allah un excellent modèle pour quiconque espère en Allah et au Jour dernier et invoque Allah fréquemment. »

Et chapitre 3 Alee Imran, verset 31 :

« *Dis [au Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui]* : « *Si vous aimez Allah, suivez-moi, [alors] Allah vous aimera et vous pardonnera vos péchés... »* »

Et chapitre 59 Al Hashr, verset 7 :

« *...Et tout ce que le Messager vous a donné, prenez-le ; et ce qu'il vous a interdit, abstenez-vous-en...* »

Par conséquent, prétendre aimer et respecter le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, tout en ne mettant pas en pratique ses enseignements et son caractère contredit cette affirmation verbale. Tout comme tout le monde espère son intercession au Jour du Jugement, ils doivent craindre le risque qu'il témoigne contre eux le Jour du Jugement s'ils ne parviennent pas à apprendre et à mettre en pratique ses traditions et ce qu'il a apporté, c'est-à-dire le Saint Coran. Chapitre 25 Al Furqan, verset 30 :

« *Et le Messager a dit : « Ô mon Seigneur, mon peuple a vraiment pris ce Coran comme [une chose] abandonnée. »* »

Si quelqu'un souhaite son intercession au lieu de son témoignage contre lui au Jour du Jugement, il doit alors apprendre et agir selon les enseignements du Saint Coran et de ses traditions. Cela lui permettra

d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées d'une manière qui plaira à Allah, l'Exalté, ce qui lui apportera la paix de l'esprit dans les deux mondes.

De plus, le fait de déclarer verbalement son amour et son respect pour le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), tout en ne respectant pas son caractère et sa conduite, n'a aucune valeur en Islam, car les nations précédentes prétendent également aimer leurs Saints Prophètes (sur eux la paix et le salut). Mais comme elles n'ont pas suivi leurs enseignements dans la pratique, elles ne s'uniront pas à eux dans l'au-delà. Par conséquent, celui qui désire s'unir au Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), et à ses Compagnons (sur eux la paix et le salut), doit suivre et agir dans la pratique selon ses enseignements et son caractère.

Allah, l'Exalté, mentionne ensuite les différentes façons dont Il s'attend à ce que les gens utilisent les bénédictions qu'Il leur a accordées, telles que la richesse, le temps, l'énergie et leur influence sociale. Allah, l'Exalté, reconnaît qu'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui Lui plaît, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), est difficile à faire car les gens sont souvent enclins à utiliser les bénédictions qui leur ont été accordées d'une manière qui leur plaît à eux-mêmes, aux autres, à la culture et à la mode. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 177 :

« ... et donne la richesse, malgré l'amour qu'on lui porte... »

L'homme doit d'abord comprendre que, comme Allah, l'Exalté, seul contrôle l'univers, y compris son cœur spirituel, la demeure de la paix de l'esprit, Il décide seul qui obtient la paix de l'esprit et qui n'en obtient pas. Par conséquent, celui qui utilise correctement les bienfaits qui lui ont été accordés obtiendra la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

*« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon la meilleure de ses œuvres. »*

Alors que celui qui choisit de faire un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés, n'obtiendra pas la paix de l'esprit, même s'il connaît des moments de plaisir et de divertissement, car il ne peut échapper au contrôle d'Allah, l'Exalté. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

*« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »*

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« *Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »*

De plus, il faut comprendre la différence entre les bienfaits qui leur sont accordés dans ce monde et ceux qu'ils reçoivent au Paradis. Chapitre 7 Al A'raf, verset 43 :

« ... *Et on les appellera : « Ceci est le Paradis, que vous avez reçu en héritage pour ce que vous avez fait. » »*

Comme l'indique ce verset, un musulman héritera du Paradis, ce qui signifie qu'il en sera le propriétaire en cadeau. C'est la raison pour laquelle les musulmans seront libres de faire ce qu'ils veulent au Paradis, car ils en seront le propriétaire. Or, les bienfaits de ce monde matériel ont été accordés aux gens sous forme de prêt et non de cadeau. Un cadeau indique la propriété tandis qu'un prêt signifie que la bénédiction doit être restituée à son véritable propriétaire, à savoir Allah, l'Exalté. La seule façon de restituer les bienfaits de ce monde matériel qui ont été accordés sous forme de prêt aux gens est de les utiliser d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté , comme le soulignent les enseignements islamiques. C'est en fait une véritable gratitude et cela conduit à une augmentation des bénédications et de la miséricorde dans les deux mondes. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« ...*Si tu es reconnaissant, je t'augmenterai sûrement [en faveur]...* »

Les biens matériels qui ont été accordés aux gens en guise de prêt doivent être restitués à leur véritable propriétaire, Allah, l'Exalté, de bon gré ou de force. S'ils sont restitués de bon gré, ils seront récompensés par une grande récompense. Mais s'ils sont restitués de force, par exemple en mourant, ces biens deviendront un fardeau pour eux dans ce monde et dans l'au-delà.

Il est essentiel pour les musulmans de comprendre la différence entre un don et un prêt afin qu'ils soient encouragés à utiliser les bénédictions de ce monde matériel de manière appropriée.

Ainsi, même si l'on a envie de faire un mauvais usage des bienfaits qui nous ont été accordés, on doit se comporter comme un patient sage qui accepte et agit selon les conseils de son médecin, sachant que c'est mieux pour lui, même s'il lui est prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict. Tout comme ce patient sage atteindra la paix de l'esprit et du corps, ainsi la personne qui accepte et agit selon les enseignements de l'Islam en utilisant les bienfaits qui lui ont été accordés d'une manière qui plaira à Allah, l'Exalté, comme cela est décrit dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, .

En outre, une personne doit se rappeler un principe islamique simple : plus on donne, plus on reçoit de sens, plus on utilise les bénédictions qui lui ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, plus

on lui accordera la paix de l'esprit, la miséricorde et les bénédictions dans les deux mondes. Chapitre 3 Alee Imran, verset 92 :

*« Vous n'obtiendrez la bonne récompense que lorsque vous dépenserez de ce que vous aimez. Et quoi que vous dépensiez, Allah en est parfaitement Connaisseur. »*

Ce verset montre clairement qu'une personne ne possédera pas une foi complète tant qu'elle n'aura pas la volonté de consacrer les choses qu'elle aime à Allah, l'Exalté. En général, les musulmans sont heureux de consacrer leur temps précieux aux choses qui leur plaisent. Mais ils refusent de consacrer du temps à plaire à Allah, l'Exalté, au-delà des devoirs obligatoires qui ne prennent qu'une heure ou deux par jour. D'innombrables musulmans sont heureux de consacrer leur force physique à différentes activités agréables, mais beaucoup d'entre eux refusent de la consacrer à des choses qui plaisent à Allah, l'Exalté, comme le jeûne surérogatoire. Plus généralement, les gens sont heureux de s'efforcer de faire des choses qu'ils désirent, comme obtenir des richesses excédentaires dont ils n'ont pas besoin, même si cela signifie qu'ils doivent travailler plus et renoncer à leur sommeil. Pourtant, combien s'efforcent de cette manière dans l'obéissance à Allah, l'Exalté, en utilisant les bénédictions qui leur ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le soulignent les enseignements islamiques ? Combien renoncent à leur précieux sommeil pour faire des prières surérogatoires ?

Il est étrange que les musulmans désirent des bénédictions terrestres et religieuses licites et qu'ils négligent un fait simple : ils n'obtiendront ces choses que s'ils consacrent les bénédictions qu'ils possèdent d'une

manière qui plaise à Allah, l'Exalté. Comment peuvent-ils Lui consacrer des choses minimes et espérer quand même réaliser tous leurs rêves ? Cette attitude est incroyablement étrange. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 15 :

*« Quiconque fait une bonne action, c'est pour lui-même ; et quiconque fait une mauvaise, c'est contre elle [c'est-à-dire contre son âme]. C'est donc vers votre Seigneur que vous serez ramenés. »*

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 177 :

*« ... et donne des richesses, malgré l'amour qu'on lui porte, à ses proches... »*

Allah, le Très-Haut, donne toujours des conseils complets dans le Saint Coran. Dans ce cas, Allah, le Très-Haut, exhorte souvent à bien traiter ses proches dans le Saint Coran, car agir sur ce seul conseil assurerait à lui seul la prospérité, la paix et la justice dans la société. Si chaque personne traitait bien ses proches, aucune autre aide extérieure ne serait nécessaire. Cela garantirait que chaque membre de chaque cellule familiale soit traité avec bienveillance, ce qui, à son tour, aurait un effet positif sur l'ensemble de la société.

Il faut aider ses proches dans tout ce qui est louable en Islam et les mettre en garde contre tout ce qui est blâmable. Chapitre 5 Al Maidah, verset 2 :

*« ... Et coopérez à la justice et à la piété, mais ne coopérez pas au péché et à la violence... »*

Malheureusement, de nombreux musulmans ignorent aujourd’hui ce conseil et préfèrent aider les autres en fonction de leur relation avec eux, sans tenir compte du fait que ce soit une bonne ou une mauvaise chose. Un musulman doit adhérer à l’ordre conseillé dans le verset suivant et n'aider ses proches que dans les choses qui sont directement liées à l’obéissance sincère à Allah, l’Exalté. Chapitre 2 Al Baqarah, 83 :

*« ... N’adorez pas d’autre qu’Allah. Faites du bien à vos père et mère, et à vos proches... »*

Il faut aider ses proches selon ses moyens, ce qui comprend le soutien émotionnel, physique et financier. Pour y parvenir, il faut traiter les autres comme on souhaite que les autres nous traitent. Il ne faut pas prêter trop d’attention aux normes et à la définition d’un bon parent définies par les gens, car ces normes et ces définitions contredisent souvent celles fixées par l’islam. Il faut plutôt respecter les droits de ses proches conformément aux enseignements de l’islam pour le plaisir d’Allah, l’Exalté, que ces derniers les considèrent ou non comme de bons parents. Enfin, un musulman ne doit jamais rompre les liens avec ses proches pour des raisons matérielles, car le Saint Prophète

Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a averti dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 5984, que celui qui rompt les liens avec ses proches pour des raisons matérielles n'entrera pas au Paradis. De plus, même si un musulman peut couper les liens avec son proche pour des raisons religieuses, il est néanmoins préférable de maintenir les liens avec son proche en l'aidant dans les choses qui sont bonnes et en l'avertissant dans les choses qui sont mauvaises, car cela peut encourager son proche à se repentir sincèrement de son égarement.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 177 :

*« ... et donne des richesses, malgré l'amour qu'on lui porte, à ses proches, aux orphelins, aux nécessiteux, aux voyageurs, à ceux qui demandent [de l'aide], et pour libérer des esclaves... »*

Les orphelins sont souvent mentionnés dans les enseignements islamiques car ils sont souvent privés de leurs droits en raison de leur faiblesse sociale. Par conséquent, un musulman doit s'assurer qu'il aide ceux qui sont considérés comme socialement faibles dans la société, tels que les orphelins et les veuves, en fonction de leurs moyens. Parrainer des orphelins et des veuves est devenu extrêmement facile de nos jours car il est possible de le faire en ligne en quelques minutes. Et le montant du parrainage est souvent inférieur à leur facture de téléphone mensuelle. Par conséquent, les musulmans ne doivent pas ignorer cette partie vitale de l'islam car elle conduit au soutien continu d'Allah, l'Exalté, dans les deux mondes. Cela a été confirmé dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 6853. De plus, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a conseillé

que celui qui prend soin d'un orphelin obtiendra sa proximité au Paradis. Cela a été conseillé dans un Hadith trouvé dans Sahih Boukhari, numéro 6005. Enfin, celui qui prend soin d'une personne nécessiteuse, comme une veuve, recevra la même récompense que celui qui prie toute la nuit et jeûne tous les jours. Cela a été conseillé dans un Hadith trouvé dans Sahih Boukhari, numéro 6006. Par conséquent, celui qui a du mal à accomplir les bonnes actions surérogatoires, comme la prière nocturne surérogatoire et le jeûne surérogatoire, doit agir selon ce Hadith afin d'obtenir cette récompense avec un minimum d'effort.

Comme nous l'avons vu précédemment, il est important de se rappeler que tout bien que l'on possède, comme la richesse, nous a été accordé par Allah, l'Exalté, comme un prêt et non comme un don. Un prêt doit être remboursé à son propriétaire. La façon dont on rembourse le prêt qui nous a été accordé par Allah, l'Exalté, est de l'utiliser d'une manière qui Lui plaît. Par conséquent, celui qui aide les nécessiteux ne fait que rembourser la dette qu'il a envers Allah, l'Exalté. Si l'on se souvient de cela, on évite de se comporter comme s'il faisait une faveur à Allah, l'Exalté, ou à la personne nécessiteuse. En réalité, Allah, l'Exalté, les a favorisés en leur accordant des bénédictions matérielles et en leur donnant l'occasion d'obtenir d'innombrables récompenses en aidant les nécessiteux. De plus, la personne nécessiteuse a fait une faveur au donateur en acceptant son aide. Si chaque personne nécessiteuse rejette l'aide des autres, comment obtiendra-t-elle la récompense mentionnée dans les enseignements divins ? Se souvenir de ces points évitera de détruire sa récompense en adoptant une attitude incorrecte.

Enfin, aider les nécessiteux implique de répondre à tout besoin légitime qu'une personne peut avoir. Cela comprend les besoins émotionnels, physiques et financiers. Par conséquent, aucun musulman, aussi peu riche soit-il, ne peut s'exempter d'agir conformément à ce verset.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 177 :

« *... et donne des richesses, malgré l'amour qu'il en porte, à ses proches, aux orphelins, aux nécessiteux, aux voyageurs... »*

Le voyageur est l'étranger qui se trouve coincé dans un pays étranger. Allah, le Très-Haut, encourage les musulmans à lui donner une partie de ses biens afin de l'aider dans son voyage s'il en a besoin. Celui qui possède des biens doit faire preuve de compassion envers cet étranger et l'aider de toutes les manières possibles, même si cela se limite à lui donner de la nourriture ou un moyen de transport ou à le protéger de tout mal qui pourrait lui arriver au cours de son voyage.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 177 :

« *... et donne des richesses, malgré l'amour qu'on lui porte, à ses proches, aux orphelins, aux nécessiteux, aux voyageurs, à ceux qui demandent [de l'aide], et pour libérer des esclaves... »*

L'esclavage des prisonniers au cours des batailles et des guerres étant une pratique courante dans le monde connu, l'Islam ne pouvait pas

permettre aux musulmans d'avoir un avantage injuste sur leurs ennemis en interdisant l'esclavage des prisonniers au cours des batailles. Cela ne ferait qu'augmenter la population d'esclaves musulmans alors que la population d'esclaves mécréants deviendrait inexistante. C'est pourquoi l'Islam a pris des mesures pour améliorer la situation des esclaves afin qu'ils soient traités avec le plus grand respect et le plus grand soin. En fait, Allah, l'Exalté, a exhorté à une telle bonne conduite envers les esclaves qu'ils étaient traités comme des membres de la famille. Par exemple, le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a ordonné aux musulmans de nourrir leurs esclaves avec ce qu'ils mangent eux-mêmes, de les habiller avec les mêmes vêtements qu'eux et de ne jamais les surcharger de tâches mais plutôt de les aider dans leurs tâches quotidiennes. Ce fait a été évoqué dans un hadith retrouvé dans le Sahih Muslim, numéro 4313. De plus, l'islam a également pris des mesures pour éradiquer l'esclavage en faisant de l'acte de libérer un esclave un acte extrêmement vertueux, assorti de lourdes récompenses. Par exemple, celui qui a libéré son esclave pour l'amour d'Allah, l'Exalté, s'est vu promettre la liberté de l'Enfer, dans un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 1541. De plus, l'islam a fixé la première expiation de certains péchés à la libération d'un esclave. Par exemple, chapitre 58 Al Mujadila, verset 3 :

*« Et ceux qui prononcent le *zihār* contre leurs épouses et veulent ensuite revenir sur ce qu'ils ont dit, alors, avant de se toucher, ils doivent affranchir un esclave. Voilà ce à quoi vous êtes exhortés. Et Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites. »*

Lorsque ces enseignements ont été mis en œuvre dans la société islamique, les esclaves ont été traités comme des membres de la famille et l'esclavage tel qu'il était largement pratiqué a finalement été éradiqué. Malheureusement, dans certaines parties du monde, l'esclavage sous différentes formes existe encore, comme l'esclavage financier. Par

conséquent, les musulmans doivent jouer leur rôle pour l'éradiquer complètement en fonction de leurs moyens, notamment en apportant un soutien financier.

Il faut noter qu'Allah, l'Exalté, a énuméré les bonnes actions qui sont faites entre les gens avant les bonnes actions qui sont faites entre les gens et Lui. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 177 :

*« ... et qui donne des biens, malgré l'amour qu'on lui porte, aux proches, aux orphelins, aux nécessiteux, aux voyageurs, à ceux qui demandent [de l'aide] et pour libérer des esclaves ; [et qui] accomplit la prière... »*

Cela ne signifie pas que l'on ne doit pas faire de bonnes actions entre soi et Allah, mais cela signifie qu'il ne faut pas tomber dans l'idée fausse selon laquelle tant qu'on fait de bonnes actions entre soi et Allah, on est libre de maltraiter les autres et de ne pas respecter ses droits. Celui qui entre au Jour du Jugement avec cette attitude a été qualifié de failli par le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, dans un Hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 6579. Il sera contraint de remettre ses bonnes actions aux personnes à qui il a fait du tort et, si nécessaire, il sera contraint de prendre les péchés de ses victimes jusqu'à ce que justice soit faite. Cela pourrait bien le conduire à être jeté en Enfer. Par conséquent, le musulman doit éviter cette idée fausse courante et s'efforcer plutôt de respecter les droits d'Allah, l'Exalté, et des gens selon ses capacités. Et comme Allah, l'Exalté, ne confie pas à une personne une responsabilité qu'elle ne peut pas assumer, elle y parviendra si elle essaie sincèrement. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 286 :

« *Allah ne charge une âme que selon ses capacités...* »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 177 :

« *...[et qui] accomplit la prière...* »

Allah, le Très-Haut, a mentionné au début du verset 177 que la droiture va au-delà du simple fait de se tourner vers une direction particulière pendant la prière. Il mentionne l'importance d'établir les prières obligatoires afin de préciser que Sa déclaration initiale ne signifie pas que l'on doit négliger ses prières, car elles sont toujours une partie vitale de la droiture et de la foi. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 177 :

« *La justice ne consiste pas à tourner vos visages vers l'est ou vers l'ouest...* »

L'accomplissement des prières obligatoires implique leur accomplissement dans le respect de toutes leurs conditions et de leurs bonnes manières, comme leur accomplissement à l'heure. L'accomplissement des prières obligatoires est souvent répété dans le Saint Coran car il s'agit de la preuve pratique la plus importante de la foi en Allah, l'Exalté. De plus, comme les prières quotidiennes sont toutes étalées, elles agissent comme un rappel constant du Jour du Jugement

et une préparation pratique à celui-ci, car chaque étape de la prière obligatoire est liée au Jour du Jugement. Si l'on se tient droit, c'est ainsi qu'on se tiendra devant Allah, l'Exalté, le Jour du Jugement. Chapitre 83 Al Mutaffifin, versets 4-6 :

*« Ne pensent-ils pas qu'ils seront ressuscités pour un jour terrible, le jour où les hommes se tiendront debout devant le Seigneur de l'univers ? »*

Lorsqu'ils s'inclinent, cela leur rappelle les nombreuses personnes qui seront critiquées au Jour du Jugement pour ne pas s'être prosternées devant Allah, l'Exalté, pendant leur vie sur Terre. Chapitre 77 Al Mursalat, verset 48 :

*« Et quand on leur dit : « Inclinez-vous [pour prier] », ils ne s'inclinent pas. »*

Cette critique inclut également le fait de ne pas se soumettre pratiquement à l'obéissance à Allah, l'Exalté, dans tous les aspects de sa vie. Lorsque l'on se prosterne pendant la prière, cela nous rappelle comment les gens seront invités à se prosterner devant Allah, l'Exalté, au Jour du Jugement. Mais ceux qui ne se sont pas prosternés correctement devant Lui pendant leur vie sur Terre, ce qui implique de Lui obéir dans tous les aspects de leur vie, ne pourront pas le faire le Jour du Jugement. Chapitre 68 Al Qalam, versets 42-43 :

« *Le jour où les choses deviendront difficiles, ils seront invités à se prosterner, mais on les en empêchera. Leurs yeux s'humilieront, l'humiliation les couvrira. Et on les invitait à se prosterner alors qu'ils étaient en bonne santé. »*

Lorsque l'on s'agenouille pour prier, cela nous rappelle la façon dont nous serons assis dans cette position devant Allah, l'Exalté, le Jour du Jugement, craignant le jugement final. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 28 :

« *Et tu verras toutes les nations s'agenouiller [de peur]. Chaque nation sera appelée à rendre compte de ses actes [et on lui dira] : « Aujourd'hui, vous serez récompensés pour ce que vous faisiez autrefois. » »*

Celui qui prie en gardant ces éléments à l'esprit accomplira correctement ses prières. Cela lui permettra d'obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, entre les prières. Chapitre 29 Al Ankabut, verset 45 :

« *...En effet, la prière interdit l'immoralité et les mauvaises actions... »*

Cette obéissance implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui Lui plaît, comme indiqué dans le Saint

Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 177 :

« ... et donne la zakat... »

L'aumône obligatoire ne représente qu'une petite partie du revenu total d'une personne et n'est donnée que lorsque celle-ci possède un montant fixe. L'un des objectifs de l'aumône obligatoire est de rappeler au musulman que les biens qu'il possède ne lui appartiennent pas, sinon il serait libre de les dépenser comme il le souhaite. Les biens ont été créés et accordés par nul autre qu'Allah, l'Exalté, et doivent donc être utilisés selon Son agrément. En fait, chaque bien que l'on possède n'est qu'un prêt qui doit être remboursé à son propriétaire légitime, Allah, l'Exalté. Cela se réalise lorsque l'on utilise les biens qui lui ont été accordés d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Celui qui ne comprend pas cette vérité et se comporte comme si les bénédictions qui lui ont été accordées, comme ses biens, lui appartenaient et s'abstient donc de faire l'aumône obligatoire, sera puni, tout comme celui qui ne rembourse pas un prêt temporel est puni. Par exemple, un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 1403, avertit que la personne qui ne fait pas l'aumône obligatoire rencontrera un grand serpent venimeux qui la mordra continuellement le Jour du Jugement. Chapitre 3 Ali Imran, verset 180 :

« *Et que ceux qui refusent ce qu'Allah leur a donné en grâce ne pensent pas que cela est meilleur pour eux. Au contraire, cela est pire pour eux. Leurs coups seront cernés par ce qu'ils ont refusé, au Jour de la Résurrection... »*

Dans ce monde, les richesses qu'ils négligent de donner à la charité obligatoire deviendront une source de stress et de misère, car ils ont oublié qu'Allah, l'Exalté, a un droit sur les bienfaits qu'il leur a accordés. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« *Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »*

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 177 :

« *... [ceux qui] tiennent leur promesse quand ils promettent... »*

Le fait de ne pas tenir ses promesses sans raison valable est un aspect de l'hypocrisie. Cela a été mis en garde dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 2749. Celui qui adopte les caractéristiques d'un hypocrite doit craindre de se retrouver avec elles dans l'au-delà. Un

musulman doit donc tenir toutes les promesses qu'il a faites. La plus importante d'entre elles est la promesse d'obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, en toutes circonstances lorsqu'il l'a accepté comme son Seigneur. Cette obéissance implique d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées d'une manière qui Lui plaise, comme le décrivent le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Il est important de noter que cette promesse est une promesse pratique. Par conséquent, elle va bien au-delà de la simple déclaration verbale de foi en Allah, l'Exalté. Tenir les promesses faites aux gens est également important car on en sera tenu responsable le Jour du Jugement. Chapitre 17 Al Isra, verset 34 :

« ... *Et accomplissez [tout] engagement. En vérité, l'engagement est toujours [ce sur quoi on sera] interrogé.* »

Ces promesses incluent aussi celles qui ne sont ni dites ni écrites, comme celle d'avoir un enfant. Avoir un enfant oblige automatiquement les parents à s'engager à respecter les droits de l'enfant conformément aux enseignements de l'islam. Ces promesses incluent également les promesses matérielles, comme les transactions commerciales et financières. Un musulman ne doit pas tenter de séparer ses affaires matérielles de ses affaires religieuses tout en croyant que les aspects matériels de sa vie n'intéressent pas Allah, l'Exalté. C'est une attitude insensée, car l'islam est un mode de vie complet et un code de conduite qui affecte chaque respiration d'une personne et chaque situation dans laquelle elle est impliquée, qu'elle soit matérielle ou religieuse. Par conséquent, il faut réfléchir profondément avant de s'engager dans une quelconque responsabilité, car toutes les responsabilités dans ce monde sont liées à un certain type de promesse qui sera remise en question au Jour du Jugement.

Jusqu'à présent, dans le verset 177, différents aspects de la gratitude sont énumérés, par lesquels on est encouragé à utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme le soulignent les enseignements islamiques. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 177 :

« ... et qui donne des biens, malgré l'amour qu'on lui porte, aux proches, aux orphelins, aux nécessiteux, aux voyageurs, à ceux qui demandent de l'aide et pour libérer des esclaves ; [et qui] accomplit la Salat et donne la Zakât ; [ceux] qui tiennent leurs promesses lorsqu'ils les promettent... »

Allah, l'Exalté, a ensuite mentionné l'autre moitié qui est liée à la gratitude, c'est-à-dire à la patience. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 177 :

« ... et [ceux qui] sont patients dans la pauvreté, dans les épreuves et pendant les combats... »

La patience dans la pauvreté implique d'éviter de se plaindre de ses ressources limitées et d'éviter de devenir jaloux des personnes qui ont reçu plus de ressources. Il faut se rappeler qu'Allah, l'Exalté, accorde à chacun ce qui est le meilleur pour lui, même si cela ne lui est pas évident. Chapitre 42 Ash Shuraa, verset 27 :

*« Si Allah avait donné à Ses serviteurs une subsistance excessive, ils auraient commis la tyrannie sur toute la terre. Mais Il fait descendre ce qu'Il veut. Certes, Il est, parmi Ses serviteurs, Parfaitement Connaisseur et Clairvoyant. »*

Il faut donc accepter toute provision qui nous est accordée, en croyant que tant que nous sommes en vie, nous avons la garantie d'avoir le minimum nécessaire pour survivre dans ce monde. En fait, la provision de l'humanité a été allouée plus de cinquante mille ans avant la création des cieux et de la terre et ne peut donc être augmentée ou diminuée par quiconque. Cela a été conseillé dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 6748. Chapitre 11 Hud, verset 6 :

*« Il n'y a pas de créature sur terre qui ne dépende d'Allah pour sa subsistance. Et Il connaît son lieu de résidence et son lieu de stockage. Tout est clairement indiqué. »*

Il faut donc jouer son rôle en s'efforçant de gagner des ressources légales sachant qu'elles nous ont déjà été allouées et garanties, même si cela est difficile à comprendre.

De plus, un musulman doit comprendre que la paix de l'esprit, qui est sans doute la plus grande bénédiction terrestre que l'on puisse posséder, ne s'obtient pas en possédant beaucoup de choses terrestres. Elle est directement liée à l'utilisation des bénédictions qui

nous ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Par conséquent, toute personne peut obtenir la paix de l'esprit, quel que soit le nombre de choses terrestres qu'elle possède. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

*« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »*

De plus, le fait de posséder de nombreuses choses de ce monde ne fait généralement qu'entraîner une mauvaise utilisation de ces choses, ce qui entraîne à son tour des difficultés, des ennuis et du stress dans les deux mondes, même si l'on connaît des moments de plaisir et de divertissement. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

*« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »*

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

*« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira :*

« Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Par conséquent, il faut se contenter de ce qui nous a été accordé par Allah, l'Exalté, et s'efforcer d'obtenir la paix de l'esprit en utilisant ces bénédictions d'une manière qui Lui plaît, comme indiqué dans les enseignements islamiques.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 177 :

« ... et [ceux qui] sont patients dans la pauvreté et les difficultés... »

La première chose à noter est que la patience doit être démontrée dès le début d'une situation. Accepter un résultat indésirable d'une situation au fil du temps arrive à tout le monde, même à ceux qui sont impatients. L'acceptation n'est donc pas la même chose que la patience. Cela a été conseillé dans un Hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2389. Par conséquent, il faut s'assurer de rester patient dès le début d'une situation et de maintenir sa patience jusqu'à ce qu'on quitte ce monde, car de nombreuses personnes peuvent perdre la récompense de la patience en faisant preuve d'impatience à une date ultérieure.

La patience dans les épreuves implique d'éviter de se plaindre par ses actes ou ses paroles et de maintenir une obéissance sincère à Allah, l'Exalté, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le précisent les enseignements islamiques. Une foi forte aidera à maintenir la patience dans toutes les situations et particulièrement, dans les moments difficiles. Une foi forte s'obtient lorsque l'on apprend et agit selon les enseignements du Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Celui qui obtient une foi forte comprendra certaines vérités qui l'aideront à maintenir la patience dans les épreuves. Par exemple, il comprendra que chaque situation qu'il rencontre dans cette vie est inévitable et qu'il n'aurait jamais pu l'éviter. Cela a été indiqué dans un Hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2516. Chapitre 57 Al Hadid, versets 22-23 :

*« Aucun malheur ne frappe la terre ni vous-mêmes sans que nous ne l'enregistriions avant de l'avoir fait naître. Cela est facile pour Allah. Afin que vous ne désespériez pas de ce qui vous échappe... »*

Celui qui comprend le caractère inévitable et inéluctable du destin ne se plaindra pas, car ses plaintes ne peuvent en aucun cas changer le destin. Elles ne feront que lui retirer la récompense qu'il aurait obtenue s'il avait persisté dans sa patience.

De plus, celui qui possède une foi forte comprend que ce monde est un lieu d'épreuves et de difficultés afin que ceux qui sont loyaux envers Allah, l'Exalté, soient séparés de ceux qui ne le sont pas. Chapitre 67 Al Mulk, verset 2 :

« *[Lui] qui a créé la mort et la vie pour vous éprouver [et] savoir lequel de vous est le meilleur en action... »*

Par conséquent, faire face aux difficultés est un aspect inévitable et incontournable de la vie dans ce monde. Cette acceptation aidera à rester patient face aux difficultés.

De plus, celui qui possède une foi solide se rappellera toujours que peu importe la difficulté d'une épreuve, il a sans aucun doute la force d'y faire face avec patience, car Allah, l'Exalté, n'impose jamais à une âme plus qu'elle ne peut supporter. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 286 :

« *Allah ne charge une âme que selon ses capacités... »*

Cette vérité aidera toujours à rester patient, car la patience est souvent perdue lorsqu'on croit ne pas pouvoir supporter d'affronter une situation spécifique.

Une autre vérité que comprend celui qui possède une foi solide est qu'Allah, l'Exalté, décrète ce qui est le mieux pour chacun, même si cela ne lui est pas évident. Comme la connaissance d'une personne est extrêmement limitée, elle ne peut pas comprendre la sagesse derrière

les décrets d'Allah, l'Exalté, dont la connaissance englobe et s'étend au-delà de toute chose. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...*Mais il se peut que vous haïssiez une chose et qu'elle soit un bien pour vous ; il se peut que vous aimiez une chose et qu'elle soit un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas.* »

Il suffit de réfléchir à sa propre vie pour comprendre à quel point ce verset est vrai. Il existe de nombreux exemples dans la vie de chaque personne où elle a cru que quelque chose était bon, mais cela est devenu une source de stress pour elle, et où elle a cru que quelque chose était mauvais, mais cela est devenu une source de bien pour elle. Comprendre cette vérité aidera également à rester patient face aux difficultés.

Toutes ces vérités et bien d'autres encore se dévoilent dans le cœur de celui qui apprend et met en pratique le savoir islamique, obtenant ainsi la certitude de la foi. Cela lui permet de rester patient et obéissant à Allah, le Très-Haut, dans toutes les situations, en particulier les situations difficiles.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 177 :

« ... et [ceux qui] sont patients dans la pauvreté, dans les épreuves et pendant les combats... »

Plus précisément, les Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux, ont été avertis à plusieurs reprises dans le Saint Coran de se préparer à la bataille contre les non-musulmans, car leurs ennemis les poursuivraient sans relâche jusqu'à la destruction de l'Islam, même après leur émigration à Médine. Chapitre 4 An Nisa, verset 89 :

« Ils souhaitent que vous ne croyiez pas comme eux, afin que vous soyez pareils... »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 177 :

« ... et [ceux qui] sont patients dans la pauvreté, dans les épreuves et pendant les combats... »

En général, la bataille implique de s'efforcer d'obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui Lui plaît, comme le soulignent les enseignements islamiques, malgré le fait qu'un musulman sera sans cesse tenté d'en faire un mauvais usage. Cette tentation vient des réseaux sociaux, de la culture, de la mode, de ses désirs et d'autres personnes, y compris ses proches. Pour lutter contre toutes ces

tentations et rester ferme dans l'obéissance à Allah, l'Exalté, il faut de la patience. Ce type de patience est sans doute plus difficile que les autres types mentionnés dans le verset 177, car elle est continue et implacable. Partout où un musulman se tourne, il sera invité à faire un mauvais usage des bénédictions qui lui ont été accordées. En fait, à notre époque, on n'a même pas besoin de quitter sa chambre pour faire face à de telles tentations, car les réseaux sociaux sont disponibles et accessibles gratuitement. Surmonter toutes ces forces et rester patient dans l'obéissance à Allah, l'Exalté, est possible lorsque l'on obtient une foi forte. La foi forte s'obtient lorsque l'on apprend et met en pratique les enseignements islamiques. Une foi forte permet de faire la différence entre le chemin qui mène à la paix de l'esprit dans les deux mondes et le chemin qui mène au stress, aux ennuis et à la misère dans les deux mondes. Dans ce cas, celui qui possède une foi forte comprendra que s'il fait un mauvais usage des bénédictions qui lui ont été accordées, les bénédictions mêmes qu'il possède deviendront une source de stress pour lui, même s'il vit des moments de plaisir et de divertissement, car Allah, l'Exalté, seul contrôle son cœur spirituel, la demeure de la paix de l'esprit. Cette vérité devient claire pour celui qui possède une foi forte car elle a été expliquée dans les enseignements islamiques et en observant les nombreuses personnes riches et célèbres qui se livrent à un mauvais usage des bénédictions qui leur ont été accordées et comment cela les conduit au stress, à la misère, à la dépression, aux problèmes de santé mentale, à la toxicomanie et aux tendances suicidaires, même s'ils vivent des moments de plaisir et de divertissement. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« *Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné.* »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« *Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »*

En revanche, celui qui possède une foi solide comprendra que tant qu'il utilise correctement les bénédictions qui lui ont été accordées, il obtiendra la paix de l'esprit dans les deux mondes, indépendamment du nombre de choses matérielles qu'il possède, car cela a été garanti par Allah, l'Exalté, dans les enseignements islamiques et il existe d'innombrables exemples de personnes qui ont choisi ce mode de vie et ont obtenu la paix de l'esprit grâce à cela. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 28 :

« ...Certes, c'est par l'évocation d'Allah que les cœurs trouvent la paix. »

Et chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« *Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »*

Ainsi, celui qui possède une foi solide comprendra cette réalité et luttera donc constamment contre les tentations qui l'encouragent à abuser des bénédictions qui lui ont été accordées. La personne qui se comporte de cette manière en cette époque de troubles, de séditions et de tentations généralisées sera récompensée comme si elle avait émigré vers le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, de son vivant. Cela a été promis dans un Hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 7400.

En outre, une personne peut lutter contre ces tentations de faire un mauvais usage des bénédictions qui lui ont été accordées en minimisant ses interactions avec les éléments inutiles de ce monde matériel. Plus on minimise les éléments inutiles de ce monde matériel, plus il sera facile de rester ferme dans l'obéissance à Allah, l'Exalté, et de donner la priorité à Son obéissance par rapport à tout le reste. Cette personne a reçu la promesse d'un contentement dans sa vie, de la correction de ses affaires et de la provision qui lui parviendra facilement. Cela a été conseillé dans un Hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2465. Alors que, celui qui se livre trop aux aspects inutiles du monde matériel sera moins susceptible d'utiliser correctement les bénédictions qui lui ont été accordées. En fait, il sera plus susceptible de donner la priorité au plaisir du monde matériel plutôt qu'à l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté. Le même Hadith cité plus haut met en garde ce type de personne contre le manque de contentement, l'absence de correction de ses affaires et la provision garantie qui lui parviendra avec beaucoup de difficulté. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 177 :

« ... et [ceux qui] sont patients dans la pauvreté, dans les épreuves et pendant les combats... »

Ceux qui s'efforcent d'agir selon les différents aspects de la foi et de la droiture mentionnés au verset 177 ont été fidèles à leur parole lorsqu'ils ont témoigné de l'Islam comme étant leur foi. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 177 :

*« La piété ne consiste pas à tourner vos visages vers l'orient ou l'occident. La piété est celle de celui qui croit en Allah, au Jour dernier, aux anges, au Livre et aux prophètes, qui donne des biens, malgré son amour pour eux, à ses proches, aux orphelins, aux nécessiteux, aux voyageurs, à ceux qui implorent et à ceux qui affranchissent les esclaves, qui accomplit la Salat et acquitte la Zakât, qui tient ses promesses lorsqu'il les fait, et qui est patient dans la pauvreté, dans la détresse et dans la guerre. Voilà les véridiques... »*

Ce verset indique donc l'importance de mettre en pratique sa foi, car une déclaration verbale de foi en l'Islam ne suffit pas si elle n'est pas appuyée par des actes. Les actes sont la preuve et la monnaie d'échange dont on a besoin pour obtenir la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes qui ont été garantis aux justes, à ceux qui utilisent les bénédictions qui leur ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 2 Al Baqarah, verset 177 :

*« ... Ceux-là sont ceux qui ont été véridiques et ce sont eux qui sont les justes. »*

Et chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« *Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »*

Mais ceux qui n'utilisent pas correctement les bénédictions qui leur ont été accordées, même s'ils affirment verbalement leur foi en l'Islam, verront que les bénédictions mêmes qu'ils possèdent deviendront pour eux une source de stress, de misère et de problèmes dans les deux mondes, même s'ils vivent des moments de plaisir et de divertissement, car Allah, l'Exalté, seul contrôle leur cœur spirituel, la demeure de la paix de l'esprit. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« *Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »*

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« *Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? »*

*[Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »*

De plus, celui qui ne parvient pas à mettre en pratique sa foi doit craindre de quitter ce monde sans elle. En effet, la foi est comme une plante qui doit être nourrie par de bonnes actions. Tout comme une plante qui ne reçoit pas de nourriture, comme la lumière du soleil, mourra, ainsi la foi de celui qui ne fait pas de bonnes actions risque de mourir. C'est la plus grande perte.

Il faut donc être fidèle à sa parole lorsqu'on déclare l'Islam comme sa foi en agissant selon ses enseignements, si l'on désire la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 177 :

*« La piété ne consiste pas à tourner vos visages vers l'orient ou l'occident. La piété consiste en celui qui croit en Allah, au Jour dernier, aux anges, au Livre et aux prophètes, et qui donne des biens, malgré l'amour qu'il leur porte, à ses proches, aux orphelins, aux nécessiteux, aux voyageurs, à ceux qui implorent et à ceux qui affranchissent les esclaves, qui accomplit la Salat et acquitte la Zakât, qui tient ses promesses lorsqu'il les fait, et qui est patient dans la pauvreté, dans la détresse et dans la guerre. Ceux-là sont véridiques et ce sont eux qui sont les pieux. »*

## Plus de 400 livres électroniques gratuits sur le bon caractère

400+ English Books / كتب عربية / Buku Melayu / বাংলা বই / Libros En Español / Livres En Français / Libri Italiani / Deutsche Bücher / Livros Portugueses:

<https://shaykhpod.com/books/>

Backup Sites for eBooks: <https://shaykhpodbooks.wordpress.com/books/>

<https://shaykhpodbooks.wixsite.com/books>

<https://shaykhpod.weebly.com>

<https://archive.org/details/@shaykhpod>

<https://www.youtube.com/@ShaykhPod/playlists>

## Autres médias de ShaykhPod

Blogs quotidiens : [www.ShaykhPod.com/Blogs](http://www.ShaykhPod.com/Blogs)

Livres audio : <https://shaykhpod.com/books/#audio>

Photos : <https://shaykhpod.com/pics>

Podcasts généraux : <https://shaykhpod.com/general-podcasts>

PodWoman : <https://shaykhpod.com/podwoman>

PodKid : <https://shaykhpod.com/podkid>

Podcasts en ourdou : <https://shaykhpod.com/urdu-podcasts>

Podcasts en direct : <https://shaykhpod.com/live>

Abonnez-vous pour recevoir des blogs et des mises à jour quotidiens par e-mail : <http://shaykhpod.com/subscribe>

Site de sauvegarde pour les livres électroniques/ livres audio :  
<https://archive.org/details/@shaykhpod>

